



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 11 juin 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 11 juin 2024 à 19h, à la salle du conseil de Saint-Boniface située au 155, rue Langevin.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent :

M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 19h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 070-06-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2024 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2024 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 mai 2024 ;
6. Adoption de la politique d'approvisionnement ;
7. Entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération ;
8. Fin d'emploi – M. Cédric Villeneuve ;
9. Vente du véhicule 714 – Ford F250
10. Dépôt du rapport d'interventions de mai du directeur incendie ;
11. Affaires nouvelles ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 071-06-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 14 mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 072-06-24 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 MAI 2024

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 mai 2024.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 mai 2024, pour des déboursés totalisant la somme de 68 189,45 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 19 058,54 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 073-06-24 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se doter d'une politique d'approvisionnement;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte la politique d'approvisionnement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 074-06-24 ENTENTE REGIONALE RELATIVE AUX INTERVENTIONS NECESSITANT LES SERVICES DE DESINCARCERATION

CONSIDÉRANT que les municipalités locales de la MRC de Maskinongé désirent conclure une entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pincés de désincarcération, selon les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à chaque municipalité participante d'avoir accès à une équipe d'intervention en désincarcération formée et qualifiée, ainsi qu'aux équipements requis pour ce type d'opération, et ce, aux coûts établis dans ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été élaboré;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé fait partie de l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération signée le 8 novembre 2006;

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désire poursuivre son adhésion à l'entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Frappier, appuyé par madame Nancy Mignault et il est résolu;

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil d'administration de Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé accepte l'entente régionale relative aux interventions nécessitant les services de désincarcération, datée du 21 mai 2024, en remplacement de l'entente relative à la tarification des pinces de désincarcération, déposée le 8 novembre 2006;
- QUE le conseil d'administration autorise le président et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé ladite entente.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 075-06-24 FIN D'EMPLOI - M. CEDRIC VILLENEUVE

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a reçu la démission du monsieur Cédric Villeneuve, pompier à la caserne 12 le 27 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu unanimement du conseil d'administration d'accepter la démission de monsieur Villeneuve et de le remercier pour ses loyaux services.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 076-06-24 VENTE DU VÉHICULE 714 - FORD F250

CONSIDÉRANT QUE le véhicule 714 (Ford F250) ne pouvait plus circuler sur la route et qu'il devait avoir plusieurs réparations ;

CONSIDÉRANT QUE JM Grenier inc. de Saint-Etienne-des-Grès a proposé de faire l'achat du véhicule 714 au montant de 1 141,79\$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été discuté avec le président ;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu unanimement du conseil d'administration d'entériner la vente du véhicule 714 à JM Grenier inc. au montant de 1 141,79\$.



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 077-06-24 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE MAI DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de mai du directeur incendie.

Total des appels de mai 2024 : 11

Total des appels du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 : 78

Total appels Mai	St-Paulin	Charrette	St-Benoît	St-Mathieu	St-Étienne
ST-Paulin	2	Desincarcération	0	Desincarcération	0
Charrette	0	Alarme incendie	1	Alarme incendie	0
ST-BO	2	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	1	Assistance autre (citoyen TIP)	0	Assistance autre (citoyen TIP)	0
ST-EDS	3	Monoxyde	0	Monoxyde	0
ST-EDC	0	Entraide	2	Entraide	0
ST-BARN	1	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0
ST-ADM	2	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawmigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Inou-Rivières	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	0
ST-Léon	0	Installation électrique	0	Installation électrique	1
TOTAL appels	11	Odeur	0	Odeur	0
Pinco	0	Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	0
		SUMI	0	SUMI	0
					1

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 078-06-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h06, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 11 juin 2024.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière